

# Compte-rendu du CSE Siège

6 & 7 janvier 2020



Siège 1.2.3.4.5.Ô  
franceinfo:

## Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourcier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Éric Lauzonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller

Représentante syndicale :  
Claude Henin

### CSE ORDINAIRE DES 6 et 7 janvier 2020

**Réorganisation de la communication, centralisation de la diffusion au CDE, rapport des médecins du travail, situation de la Fabrique, un CSE sous tension**

*Ce CSE initialement prévu en décembre, avait été reporté en raison de la mobilisation toujours en cours contre de la réforme des retraites.*

**Point 2** – Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction de la Communication

Un avis négatif a été voté à l'unanimité des élu-e-s sur ce projet de réorganisation.

La précipitation de la direction ne permet pas d'avoir un avis éclairé sur la question. Pour faire simple, le projet consiste à calquer la nouvelle organisation de la communication sur celle de la DGDAP.

Il prévoit par ailleurs la création d'une « social room » pour assurer la conversation avec les publics sur les réseaux sociaux.

Évolution d'outils et de métiers, impact sur les conditions de travail, modification de la nomenclature des métiers, syndrome de réorganisation permanente...de trop nombreuses questions restent en suspens.

S'y ajoute la volonté inquiétante de la direction de demander à chacun de candidater sur son poste dans la nouvelle organisation, avec CV et lettre de motivation.

Une disposition, dans le contexte, perçue comme anxiogène voire humiliante par les salarié-e-s, et qui entretient l'insécurité de salariés en poste depuis de nombreuses années.

Qui aura le poste ? Qui restera sur le carreau ? Qui devra accepter une affectation qui ne lui convient pas ?

La réorganisation est annoncée à « iso effectifs », en réalité elle passerait de

162 à 160 postes... pour l'instant car comme toutes les autres directions, la communication est soumise au plan d'économies drastiques imposé par l'actionnaire. Mais la direction reste muette sur les objectifs d'ETP.

Dans ce contexte très incertain, la mission de l'expert est prolongée jusqu'en octobre 2020 de façon à suivre le déploiement de la nouvelle organisation.

### **Point 3** – Information/Consultation sur le projet de déploiement des caméras de surveillance sur les nouveaux sites de la Direction des Moyens de Fabrication (Bois d'Arcy, Lomme et 31 Béthune)

Le site de Bois d'Arcy pour accueillir la flotte vidéo mobile devrait entrer en activité fin janvier, celui de Lomme fin juin et Rue de Béthune à Lille en fin

d'année pour les salariés de Lambersart). Les élu-e-s ont pris acte de l'implantation des nouveaux équipements de surveillance.

Par ailleurs les élu-e-s ont

questionné la direction sur la reprise des travaux à MFTV après l'arrêt imposé par la Préfecture de Paris. Pas d'info pour l'instant. La commission ad hoc ne s'est toujours pas réunie.

### **Point 4** – Information/Consultation sur le projet de développement des activités du Centre de Diffusions et d'Échanges

Phase 2 : Mise en place de la centralisation des activités du CDE sur un site unique. Étape 1: Création d'une zone de supervision de la diffusion (appelée « contrai room ») et de pupitres d'exploitation

Après le déménagement des équipes de France 5 de Varet au Siège, la direction veut poursuivre le mouvement de centralisation de la diffusion des antennes nationales France 2, France 4, France 5 et France 3 ainsi que d'éventuelles (lesquelles ?) hypothétiques nouvelles chaînes thématiques...

Derrière cette stratégie on ne peut plus flouer au plan éditorial, l'objectif affiché est de réduire les coûts y compris ceux de la masse salariale, grâce à

l'implantation des nouvelles technologies (robotisation, automatisation).

Mais la direction se garde bien de chiffrer les effets sur les effectifs de la mise en place de la control room. Elle souhaite ouvrir la négociation d'un accord de méthode qui inclurait une expérimentation avec les salariés afin de déterminer par la pratique les futures organisations du travail.

Pour ce qui concerne la control room, la direction évoque des locaux dédiés aux directs qui

n'apparaissent pas sur les plans eux-mêmes peu lisibles. La control room située entre des zones de circulation ne présage pas de conditions de travail satisfaisantes. La direction affirme qu'elle sera fermée mais là encore, rien ne l'indique sur les plans fournis au CSE.

Enfin et surtout, aucune information n'est donnée sur le pupitre de diffusion, sa conception, son mode d'exploitation qui fait pourtant l'objet de la consultation.

A l'issue de cette présentation, les élu-e-s du

CSE ont voté à l'unanimité le principe d'une expertise.

## **Point 5** – Information/Consultation et recueil de l'avis du CSE suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail concernant 3 salariés

Le CSE s'est abstenu sur les 3 avis d'inaptitude prononcés par le médecin du travail

## **Point 6** – Compte-rendu de la Commission des MIF du 4/12/2019

« Tout va très bien Madame la marquise » air préféré de la direction des MIF dès qu'elle évoque la nouvelle organisation en dépit des dysfonctionnements relevés dans différents secteurs.

### **Des finances en amélioration grâce à l'internalisation**

Des économies significatives (10M€) grâce à l'internalisation des émissions. Les élu-e-s espèrent que le plan de départ n'entravera pas ce mouvement. Le recours prioritaire aux moyens internes s'applique mais exige selon la direction de réviser nos process de tournage. Le principe de boni/mali n'est pas encore mis en place.

Le travail de la cellule achats permet 1,2 M€ d'économies.

L'économie sur les frais de mission reste marginale, elle se fera au fil du temps, en fonction des nouvelles embauches sur Paris. L'arrêt du forfait frais de mission est reporté à avril mais restera possible sous certaines conditions. Une plateforme pour la réservation des hôtels va être mise en ligne, sans avoir à avancer les frais.

Le nombre de fictions sera de 3 21 par an en 2020

comme en 2019. A Vendargues, l'augmentation du nombre d'épisodes permet une optimisation des coûts fixes.

### **Réponses aux dysfonctionnements**

Suite aux alertes et remontées des salariés, la direction présentera un plan d'action portant sur trois axes : management, organisation, activité.

Les managers seront formés aux risques RPS, ils organiseront des réunions régulières avec les équipes. Le délai de réponse aux questions posées sera raccourci. Les fiches de postes seront plus détaillées pour les responsables d'activités. Le document « qui fait quoi ? » sera mis à jour.

### **Activité : inquiétude pour la vidéo mobile et les équipes légères**

Baisse d'activité pour la vidéo mobile qui devrait être compensée par les JO de Tokyo mais les salariés sont inquiets de la sous activité et région et de l'externalisation de captations.

Les appels d'offres se poursuivent pour le renouvellement des cars de Lille et Lyon (première livraison en mars 2021) et des cars

d'accompagnement (livraison 1<sup>er</sup> trimestre 2020).

Le FabLab de Bordeaux est enfin en train de démarrer.

Pour Roland Garros, un appel d'offres sera fait dès que le producteur délégué sera désigné mais le contrat interdit que le producteur délégué soit producteur exécutif. FTV ne peut donc être producteur délégué.

La direction souhaite transférer la post production d'Un si grand soleil du Franay à Vendargues et confier les contrats des intermittents à FTV Studio.

Le site de Vendargues qui va connaître de nouveaux développements avec la construction de deux nouveaux studios et de nouveaux décors pour d'autres activités. Un restaurant sera mis en place sur le site.

Une instance de proximité, dépendant du CSE Siège, devrait être négociée pour le collectif des salariés de Vendargues. A l'ordre du jour, la négociation d'un avenant à l'accord collectif portant sur le temps de travail.

La direction évoque un redimensionnement des équipes légères « de 5 à 2 techniciens » selon elle. Les élu-e-s s'inquiètent de la

qualité des tournages.

### **Emploi : de nombreux postes vacants**

L'organigramme recense 835 salariés par rapport à une cible de 974 au 31 décembre 2019.

Les élu-e-s s'inquiètent du non comblement des postes.

La direction réfléchit à l'élargissement des métiers de la décoration au Siège avec un projet d'expérimentation incluant plus de polyvalence. A suivre...

### **Outil de planification des non permanents**

La direction teste un outil

d'aide à la planification des non permanents permettant une meilleure visualisation des disponibilités. Gain de temps et plus grande transparence affirme la direction.

La population des OPV, particulièrement vouée à l'intermittence, est concernée par le test.

## **Point 7 – Présentation des rapports médicaux 2018**

### **Un état des lieux alarmant**

Les médecins du travail ont souligné en termes très sévères les multiples problèmes et pathologies d'ordre psychologique constatés au Siège lors de la visite des salariés.

Incertitudes sur l'avenir, perte de repères, réorganisations permanentes, difficultés liées aux open space (bruit, froid, chaleur, problème de concentration, exposition aux regards), perte de sens au travail, effacement de la notion de service public, accroissement de la charge

de travail, manque de reconnaissance de la hiérarchie.

Ils ont aussi observé un phénomène inquiétant d'épuisement professionnel chez un certain nombre de salariés, notamment à Franceinfo. Le seul point positif observé étant la reconnaissance de ses pairs, des collègues de travail, qui apporte un important soutien moral aux salariés en difficultés

Les médecins ont à nouveau déploré la disparition des assistantes sociales qui étaient

présentes au Siège en proximité et qui ont été remplacées par une « hotline » dématérialisée, des assistantes sociales 2.0 qui répondent et traitent les demandes des salariés à distance par téléphone.

Les élu-e-s exigent un retour critique sur ce nouvel outil qui est en train de vider de son contenu cette fonction essentielle aux salariés.

La direction ne peut pas ignorer un tel avis formulé par des professionnels de la santé.

## **Point 8 – Information sur le projet du plan de développement des compétences 2020 -Compte-rendu de la Commission Emploi et Formation Professionnelle du 4 décembre 2019**

Reporté au CSE de janvier.

## **Point 9 – Information sur le rattachement de la Cellule Achat de la Direction des Technologies à la Direction des Achats Hors Programmes**

Ce regroupement répond à une observation de la Cour des Comptes qui s'interrogeait sur la pertinence d'avoir plusieurs service achat dans la même

entreprise ainsi qu'à un objectif de cohérence par rapport aux nouvelles règles sur la commande publique (renforcées pour les achats supérieurs à 25 000 €).

Les conditions de travail des salariés ne changent pas, ils exercent leurs activités dans les mêmes conditions et dans les mêmes bureaux qu'avant.

## **Point 10** – Présentation du rapport annuel HSCT 2018

Le rapport annuel Hygiène Santé et Condition de Travail revient en grande partie sur les rapports des médecins du travail (voir

point 7).

Entre 2016 et 2018, si les accidents du travail sont en baisse, les arrêts maladie sont eux, en légère

augmentation. Le taux d'absentéisme est supérieur de 0,7 points à la moyenne nationale.

## **Point 11** – Compte-rendu de la Commission de Vanves du 19 novembre 2019

Reporté.

## **Point 12 & 13** – Présentation du réalisé de l'opération « Festival de Cannes 2019 » – Présentation du réalisé de l'opération « Tour de France 2019 »

Le réalisé des opérations « Festival de Cannes 2019 »

et « Tour de France 2019 » ont été présentés. Ils sont

conformes aux prévisions

## **Point 14** – Vie du CSE

Présentation du budget Restauration 2020 : Reporté.

## **Point 15** – Présentation nouvelle fonctionnalité “MON KIOSQUE” forfait jour

La direction a présenté plusieurs modifications dans monKiosque sur la gestion des congés.

**RTT pour les salariés en forfait jour.** Au lieu d'être crédités tout au long de l'année, les RTT (salarié et employeur) s'affichent désormais dès le 1<sup>er</sup> janvier dans le compteur, à la colonne des droits. Elles sont disponibles en totalité et peuvent se planifier. Pas de changement pour les salariés en décompte en heures, leurs RTT sont créditées tout au long de

l'année, au rythme de leur acquisition. Deux poids deux mesures ?

**Les congés de fractionnement (PTA) et jours de contraintes (journalistes)** sont aussi crédités dès le 1<sup>er</sup> janvier.

**Jours fériés pour les journalistes au forfait jour.** Les jours fériés travaillés donnent lieu à récupération mais rien n'est précisé lorsque le jour férié tombe un samedi ou un dimanche. Il devrait aussi donner lieu à récupération

puisque le nombre de jours du forfait ne change pas. Ce point est à éclaircir.

Un changement qui passe mal, celui de **la pose des jours fériés**. Désormais, les journalistes n'auront plus à poser un jour pour prendre un jour férié. Le jour férié est automatiquement marqué en jour férié s'il est travaillé, il donne lieu à récupération. C'est un changement qui passe mal puisqu'il limite la possibilité de regrouper les jours de récupérations pour jours fériés non pris. Ce point devra être réexaminé.

Paris, Vaise, le 10 janvier 2020

**Prochain CSE  
22 & 23 janvier 2020**

**D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.**

**CGT France télévisions Siège**  
Bureau V 2836  
7 Esplanade Henri de France  
75907 Paris cedex 15  
[cgt.siege@francetv.fr](mailto:cgt.siege@francetv.fr)  
01.56.22.47.04